



**WALDBËLLEG**  
COMMUNE DE WALDBILLIG

## AVIS AU PUBLIC

En vertu de de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation d'exploitation de la classe 3B a été introduite par l'établissement Haff am Acker SC à l'administration de l'environnement concernant l'extension d'une étable pour bovins à l'emplacement Im Acker 1 à Waldbillig.

Waldbillig, le 8 février 2023

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,